



N° 6

JANVIER 2020

“ Édito



Bruno BEAUDREY,
Président de la CC2VV

L'année 2019 est derrière nous... Et mars 2020 sonnera la fin de cette mandature. **La CC2VV née le 1^{er} janvier 2017 vient donc de fêter ses trois années d'existence.**

Ces trois années n'ont pas été de tout repos. Il a fallu prendre à "bras-le-corps" de très nombreux dossiers qui ne pouvaient patienter plus longtemps. Aller vite, ne pas se décourager inutilement, peaufiner cette marche en avant inéluctable a demandé beaucoup d'efforts à tous, Personnels et Élus confondus.

Harmoniser les compétences et les services rendus à la population n'était pas une tâche aisée car la CC2VV est née de l'unification de trois collectivités aux profils différents.

J'espère que vous êtes satisfaits du travail accompli. Je vous laisse en juger au regard des dernières actualités de notre collectivité résumées dans ce bulletin intercommunal. Ce travail n'aurait pu se faire sans **la très forte implication de tous nos agents** qui ont oeuvré avec professionnalisme et constance. Leur motivation sans faille est le ciment de ce travail collectif au service des habitants de la CC2VV. Si on y ajoute l'équité et la bienveillance, on obtient enfin ce que doit être une collectivité pour son public. **Je tiens ici à toutes et tous les remercier chaleureusement.**

Je terminerai ces quelques mots par des souhaits de santé et bonheur pour 2020.

Que cette nouvelle année vous apporte la réussite de vos projets personnels, la quiétude et l'envie de découvrir ou d'entreprendre. Désormais, l'avenir vous appartient !

Prise des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020

Pourquoi un transfert ?

La loi NOTRe de 2015 imposait la prise des compétences « eau et assainissement » pour toutes les intercommunalités au 1^{er} janvier 2020.

En 2018, la loi a été assouplie, prévoyant alors un transfert de compétence **au plus tard** au 1^{er} janvier 2026 si une minorité de blocage des communes s'exprimait, ce qui a été le cas pour notre collectivité.

La CC2VV a fait le choix de ne pas changer de cap et de poursuivre les études et le travail déjà engagés, avec pour objectif le transfert des compétences Eau Assainissement au 1^{er} janvier 2020.

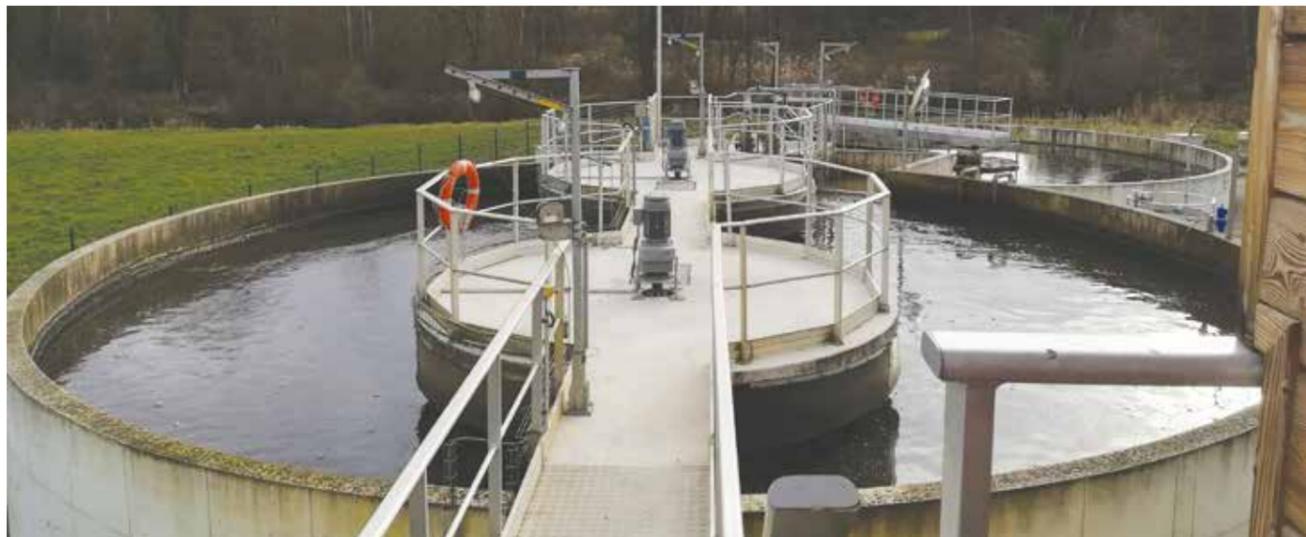
Les communes composant la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes devaient donc se prononcer pour ou contre une prise des compétences « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2020 par l'intercommunalité.

Chaque conseil municipal a donc délibéré, suivant le principe de droit commun, laissant ainsi apparaître les résultats suivants :

- Pourcentage des communes favorables pour la prise de compétence eau potable : 72%, représentant 71% des habitants ;
- Pourcentage des communes favorables pour la prise de compétence assainissement : 70,3%, représentant 71,% des habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite au vote des communes, la compétence « eau et assainissement » a été transférée à la CC2VV. L'exercice de cette compétence sera totalement opérationnel à 100% mi-mars 2020, le temps de finaliser le tuilage avec les communes.





Qu'est-ce qui a motivé la prise de compétence ?

Le transfert était une **opportunité unique de faire face ensemble aux défis majeurs dans l'intérêt de nos habitants** :

- Renouveler les premiers réseaux d'eau potable installés dans les années 1940-60 ;
- S'adapter au changement climatique : réalisation d'interconnexions en eau potable pour les communes qui manquent d'eau durant les épisodes répétés de sécheresse (2018, 2019) ;
- Protéger l'environnement : mise en conformité des stations d'épurations construites dans les années 1970-80 – Action transversale avec la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) ;
- Se conformer aux réglementations de plus en plus restrictives et contraignantes ;
- S'orienter vers une uniformisation des pratiques, promouvoir l'égalité de service ;
- Développer des outils permettant d'optimiser le suivi et la conduite des installations comme la télégestion. Outils qui ont beaucoup plus de sens d'exister à l'échelle d'un vaste territoire (*mutualisation et donc diminution des coûts*).

L'objectif final est d'assurer les mêmes niveaux de services, de qualité et de prix, sur l'ensemble des communes de la CC2VV.

Comment a été préparé le transfert ?

Depuis la fusion des intercommunalités le 1^{er} janvier 2017, la CC2VV, avec l'appui des communes, prépare le transfert de la compétence.

Cette préparation au transfert est montée en puissance fin 2017, par l'embauche d'un chargé de mission et le recrutement d'un cabinet extérieur. Cette décision du conseil communautaire en 2017 a permis de bénéficier de financements à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et le Département du Doubs. Ce qui ne serait plus le cas si le dossier était déposé actuellement.

Le chargé de mission a réalisé l'état des lieux de toutes les installations d'eau et d'assainissement (*recensement, traitement et interprétation des informations collectées dans les communes*). Objectif principal : définir le dimensionnement et les besoins du futur service : moyens humains, financiers, matériels, communicationnels, législatifs... Il avait également à charge le travail de réflexion autour des futurs tarifs.

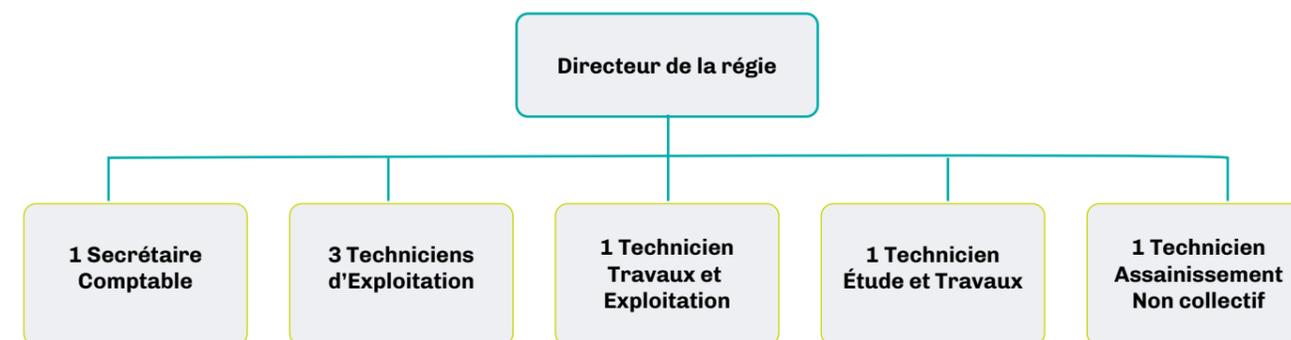
Les données collectées ont permis d'élaborer des schémas directeurs et des Plans Pluriannuels d'Investissements sur les 15 prochaines années mais également les différents montages financiers dont découlent les futurs tarifs.

Chaque étape de l'étude (*état des lieux, prospective, scénario organisationnel*) a été restituée aux conseils municipaux dans le cadre de réunions de secteurs.

Modalités d'exploitation : (cf. cartes jointes pages 5 et 6)

- Les élus du Conseil Communautaire ont fait le choix d'assurer le service en créant une **régie directe à simple autonomie financière**. C'est-à-dire gérer directement l'eau et l'assainissement par du personnel de la CC2VV sous le contrôle du conseil communautaire et d'un conseil d'exploitation.
- Pour les communes où le fonctionnement du service est assuré par une Délégation de Service Public (avec Véolia, Saur ou Gaz et Eau), le contrat ira jusqu'à son terme.

Organigramme de la régie eau/assainissement



Coordonnées du service :

CC2VV

11 rue de la fontaine
25340 PAYS DE CLERVAL
Ligne directe : 03 81 97 84 66
Courriel : eau-assainissement@cc2vv.fr

Du fait des délais restreints et de diverses contraintes, l'exercice de cette compétence par la Régie ne sera totalement opérationnel qu'à partir de mi-mars 2020. Après accord du conseil communautaire, il a été décidé que les communes viendraient en appui du personnel de la CC2VV pendant cette période transitoire.

Durant cette période de transition, vos contacts habituels en Mairie, resteront vos interlocuteurs privilégiés.

Une information spécifique sera diffusée quand le service sera pleinement opérationnel.

Localisation :

Le futur service est, pour l'instant situé au siège de la CC2VV à Pays de Clerval, en attendant l'aménagement définitif des futurs locaux (d'ici fin 2020) dans la zone d'activités de la combe rosiers à L'Isle-sur-le-Doubs.

Le service en quelques chiffres au 1^{er} janvier 2020 :

Le futur service eau potable en chiffres au 1^{er} janvier :

- 4000 abonnés ;
- Environ 430 000 m³ facturés ;
- 31 puits, captages de sources et stations de pompages ;
- 29 réservoirs.

Service assainissement collectif :

- 5 700 abonnés ;
- 522 000 m³ facturés ;
- 35 stations d'épuration, soit 14 000 équivalents habitants ;
- 24 postes de relevage ;
- 55 déversoirs.



Le contrôle et l'entretien des installations est l'une des nombreuses missions du service





Les premiers travaux ont débuté, ici construction d'une station de traitement des eaux usées.

Quels seront les premiers investissements ?

D'importants investissements sont d'ores et déjà programmés pour la période 2019-2021, à hauteur de :

- 3.5 millions d'euros pour l'eau potable ;
- 11 millions d'euros pour l'assainissement.

À noter que pour cette période, les travaux seront subventionnés à plus de 50% par l'Agence de l'Eau et le Département du Doubs. Il s'agit bien d'une réelle volonté de l'Agence de l'Eau et du Département d'accompagner financièrement plus particulièrement les collectivités qui ont fait le choix de transférer ces compétences à la Communauté de Communes.

Sur la période 2022-2025, d'autres investissements sont prévus, à hauteur de :

- 1.5 millions d'euros pour l'eau potable ;
- 3 millions d'euros pour l'assainissement.

Quels tarifs ?

Le conseil communautaire a décidé de réaliser une convergence tarifaire à 10 ans. Ce qui signifie que les tarifs ci-dessous seront appliqués à l'ensemble des communes à partir de 2029. Durant cette période de 10 ans, les tarifs seront personnalisés par commune en fonction de l'état du patrimoine, des investissements réalisés et des travaux à réaliser à plus ou moins long terme.

Ces tarifs sont à mettre en parallèle avec le volume d'investissements 2019-2025 décrit ci-dessus et permettront au-delà de 2025, de continuer d'autres travaux indispensables au développement de notre territoire.

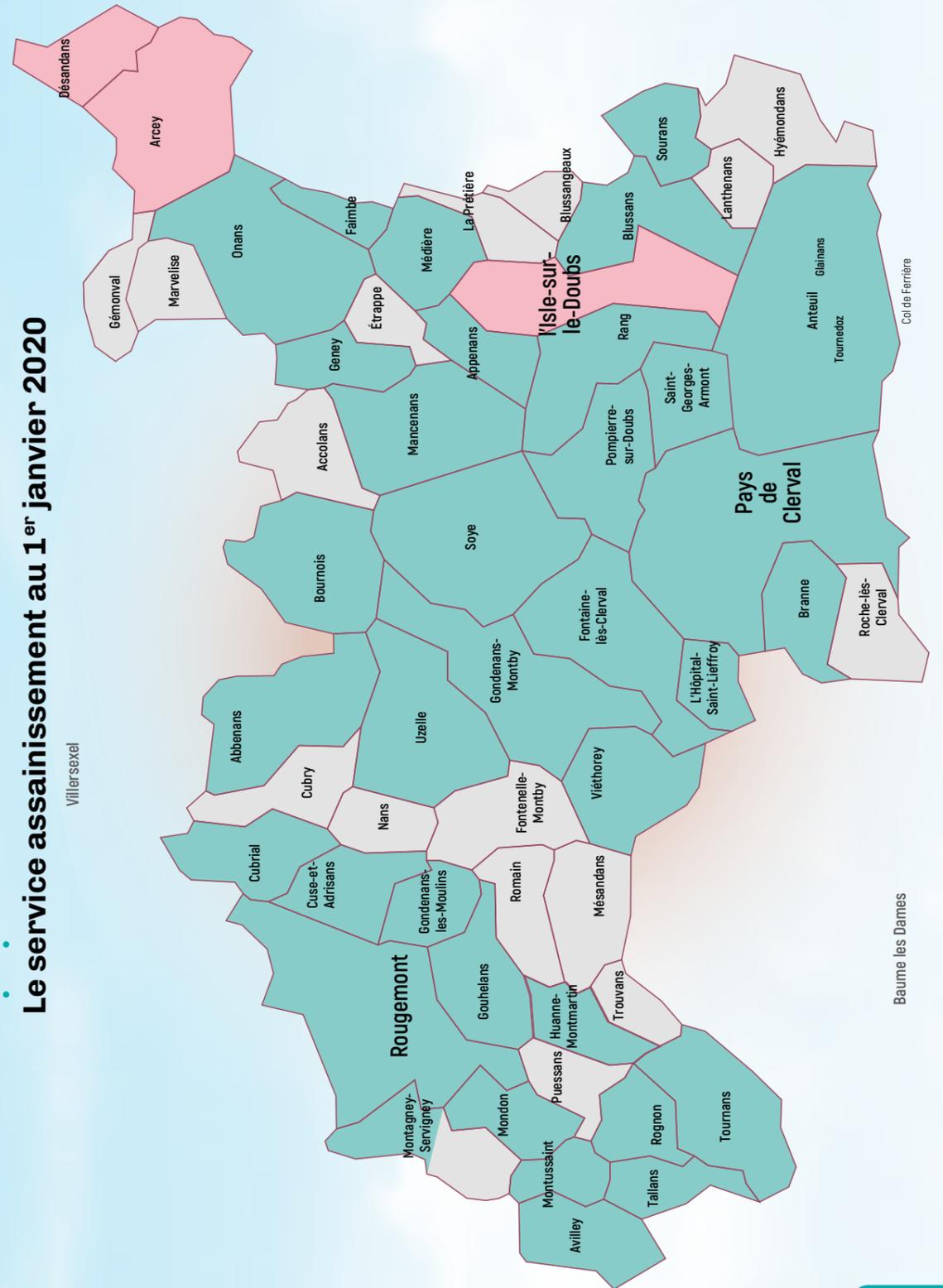
Tarifs cible eau potable en 2029 :

EAU POTABLE	Tarif Hors Taxes
Tranche 1 : 0 à 1 500 m ³	1,70 €/m ³
Tranche 2 : > 1 500 m ³	1,55 €/m ³
Part fixe	45 € / abonné
Prix au m ³ pour une facture 120 m ³	2,08 €/m ³

Tarifs cible assainissement en 2029 :

ASSAINISSEMENT	Tarif Hors Taxes
Part variable	2,15 €/m ³
Part fixe	50 € / abonné
Prix au m ³ pour une facture 120 m ³	2,57 €/m ³

Le service assainissement au 1^{er} janvier 2020

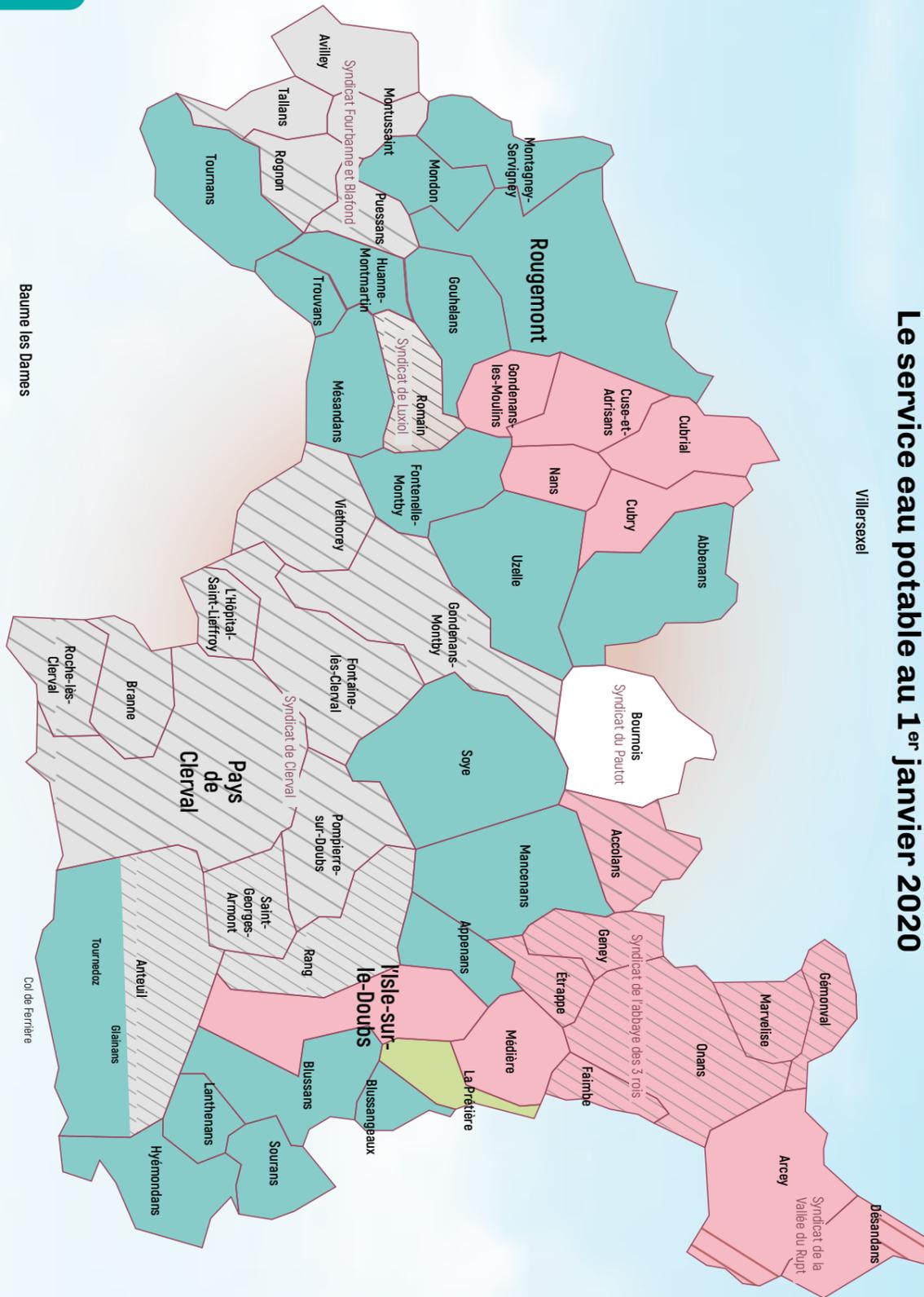
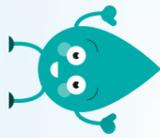


Communes par Véolia

Communes gérées par la CC2VV

Communes en assainissement non collectif gérées par la CC2VV





Le service eau potable au 1^{er} janvier 2020

Un nouvel animateur "Jeunesse" sur le secteur de Pays de Clerval

Depuis début octobre 2019, Rodrigo PERALTA remplace Emilie BRUCHON, en tant qu'animateur pour le public ados au sein de notre collectivité, sur le secteur de Pays-de-Clerval.

Pendant les vacances scolaires, **Rodrigo anime les journées d'activités et des sorties** développées avec ses collègues des secteurs de L'Isle-sur-le-Doubs/Arcey (Aude GILG) et du secteur de Rougemont (Miguel BUENO-COSANO).

Pendant la période scolaire, Rodrigo est présent au Collège Louis BONNEMAILLE à Pays-de-Clerval, le lundi, mardi et vendredi pendant la pause méridienne.

Depuis son arrivée, Rodrigo a déjà proposé plusieurs activités aux collégiens volontaires : Football ; Tir à l'arc ; Gym Body Ennery ; Biathlon laser ; mais aussi découverte de l'Espagnol et même initiation aux danses latines !



ENFANCE-JEUNESSE

Pour tout renseignement :

Rodrigo Peralta :
06.40.77.48.20

Service Jeunesse CC2VV :
03. 81.97.89 .94

Club ados CC2VV

Rodrigo Peralta

Le club ados se développe :

- Le **vendredi soir**, le club ADOS ouvre ses portes aux mêmes horaires que l'année dernière : **de 16h45 à 18h30**
- Nouveauté depuis décembre 2019 : Le Club ados ouvre également ses portes **le lundi matin de 9h30 à 11h30**. Des jeux de société, un espace de travail pour réviser et un espace détente sont mis à disposition des ados.

Nous vous rappelons que les activités proposées par la CC2VV au collège et au Club Ados sont **gratuites**.

Alors rendez-vous au **1 avenue Gaston Renaud, à Pays-de-Clerval** pour rencontrer Rodrigo et découvrir ses activités !



Centres de loisirs

La CC2VV, collectivité issue de la fusion de 3 Communautés de Communes, est depuis sa création, tenue par la loi NOTRÉ d'offrir **les mêmes services, aux mêmes tarifs, à tous ses habitants**.

C'est désormais chose faite en ce qui concerne les **Centres de loisirs ouverts pendant les vacances** (aussi appelé CLSH) que la CC2VV finance en partenariat avec la CAF du Doubs.

En septembre 2019, ce sont **Les Francas du Doubs** qui ont été retenus pour assurer l'organisation et la gestion des centres de loisirs. Les Francas du Doubs assurent également la communication à destination de la population du territoire de la CC2VV.

Pendant les **3 périodes de petites vacances (Toussaint, Hiver et Pâques)**, **4 centres de loisirs accueillent vos enfants**. On trouve ainsi à Arcey, L'Isle-sur-le-Doubs, Pays-de-Clerval et Rougemont des structures parfaitement adaptées capables de répondre au cahier des charges strict élaboré en partenariat avec les Francas du Doubs.

Pour ces périodes, afin de proposer les mêmes activités au même coût pour toutes les familles, la CC2VV

a opté pour un regroupement des accueils. Ainsi, sur ces vacances, un centre sur deux est ouvert, avec un système de navette permettant de regrouper les enfants concernés dans les meilleures conditions possibles d'accueil.

Pour l'été, pas de changement par rapport aux années passées ! Les 4 centres seront ouverts durant 4 semaines en été pour répondre le mieux possible aux problématiques liées à l'accueil des enfants lorsque les parents travaillent.

Les tarifs des centres de loisirs sont, depuis les vacances de la Toussaint 2019, identiques dans les 4 accueils. **Cette démarche de justice sociale est au cœur du dispositif conçu par la CC2VV**. Il ne doit plus, comme par le passé, y avoir de différence tarifaire d'un centre à l'autre. L'harmonisation du coût des prestations doit être considérée comme une avancée majeure au service des familles.

Beaucoup d'efforts ont été faits pour trouver le meilleur compromis possible, sur tous les plans, permettant de passer de l'ancienne formule (4 centres

qui fonctionnaient correctement mais de façon non harmonisée) à la nouvelle formule (2 binômes de 2 centres avec horaires et coûts harmonisés).

Le nouveau système a donc permis d'harmoniser les participations demandées aux familles et de contenir la dépense publique afin de rendre possible économiquement cette prise de compétence. C'était le choix de la CC2VV.

Enfin, là où certains centres n'étaient ouverts qu'une semaine sur deux, la CC2VV propose désormais deux semaines complètes d'ouverture via le service de navette.

Proposant ainsi aux parents travaillant durant la totalité des deux semaines de vacances une solution adaptée. La CC2VV offre désormais une amplitude d'ouverture importante pour permettre aux enfants de profiter de nouvelles expériences stimulantes.

Retrouvez le planning des animations pour les vacances de février 2020 sur notre site Internet !



Salon du livre 2019

Quand CC2VV rime avec sport, culture et jeunesse

La CC2VV a signé en septembre dernier un Contrat Territorial Unique avec le Département du Doubs. Ce contrat permet de mettre en place de nombreuses actions complémentaires dans les domaines du sport, de la culture et de la jeunesse à destination des adolescents du territoire. Ce contrat couvrira la période 2019-2021.

Un stagiaire, Lucas ASPERTI, a réalisé un diagnostic du territoire. Ce diagnostic permet à la CC2VV d'élaborer un plan d'actions : organisation d'un salon du livre, d'une course colorée ou encore de jeux paralympiques par les adolescents, proposition de spectacles à destination de la jeunesse, visite de lieux culturels, création d'un bureau info mobile...

Nouveauté pour les jeunes et leurs parents : L'info ki' roule

Jusqu'à maintenant, il n'existait pas de réel endroit sur notre territoire où les jeunes peuvent avoir accès aux informations qui peuvent leur être utiles concernant la santé, la prévention ou encore les loisirs.

Il était donc nécessaire d'avoir une « intervention mobile » pour aller à la rencontre des usagers qui vivent en milieu rural ou urbain, et c'est ainsi qu'est née l'info kiroule !

L'info kiroule s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans. Certaines actions seront « grand public » et s'adresseront également aux parents. C'est le thème du harcèlement qui a été retenu pour thématique sur le premier trimestre 2020.



Les prochains spectacles de la saison culturelle !

• **1^{er} février** (Anteuil) : après une tournée dans toute la France, la Compagnie Bacchus revient sur le territoire avec son spectacle "Exil pour 2 Violons", créée à Pays-de-Clerval en 2018.

• **20 mars** (Collège de L'Isle-sur-le-Doubs) : La Compagnie À la Lueur des Contes propose un spectacle musical aux collégiens de 6^e et 5^e sur le thème du harcèlement scolaire.

• **7 mai** (Arcey) : Vous aimez la danse urbaine, le rock ou le hip-hop ? Ne manquez pas les représentations de la Compagnie 1 des Si. Les prouesses acrobatiques accompagnées d'un musicien vous laisseront sans voix !

• **17 mai** (Rougemont) : Les enfants et ceux qui le sont restés mettront tout en œuvre pour aider le magicien à libérer la musicienne emprisonnée dans sa boîte à musique ensorcelée ! Un spectacle de Clothilde MOULIN à voir absolument.

• **6 juin** (Anteuil) : M'Sieur TIBO vous propose un concert tantôt drôle, tantôt émouvant, mais surtout plein de poésie ! Venez découvrir le regard que ce franc-comtois porte sur la vie, sur nos vies...

• **18 juin, 25 juin et 2 juillet** (Rougemont) : L'Épicerie Culturelle vous offre un spectacle surprise au parc du Manoir.

Tous les détails dans le calendrier des animations et sur le site internet de la CC2VV : www.cc2vv.fr

• **en Février** : L'info Kiroule s'arrêtera dans un deuxième lieu, sur le même thème.

• **20 Mars** : Spectacle par la compagnie À la lueur des contes, au collège de L'Isle-sur-le-Doubs, à destination des classes de 6^e et 5^e du territoire.



Animation par la compagnie Pièces détachées dans le Parc de la Grande île à L'Isle-sur-le-Doubs

Une saison touristique estivale exceptionnelle

L'été 2019 s'inscrit dans l'exceptionnel ! De mai à septembre ce sont **3651 personnes** qui ont été accueillies dans les différents lieux d'accueil touristiques du territoire : Office de Tourisme à Rougemont, Bureau d'Informations Touristiques à L'Isle-sur-le-Doubs et durant les marchés d'été du territoire (Pays-de-Clerval, Arcey, L'Isle-sur-le-Doubs). **Soit une augmentation de 45% par rapport à 2018 !** Un vrai record pour notre territoire. Vive les séjours au vert, au calme, dans les campagnes préservées, au cœur de la nature. Le tourisme est une chance pour notre territoire.

Avec l'eurovélo route 6 et désormais la voie verte, notre territoire est suffisamment maillé pour permettre le développement du tourisme d'itinérance et ainsi booster notre attractivité et notre économie.

Les animations estivales, proposées pour la quatrième année ont également connu un vif succès avec **929 personnes accueillies pour une centaine d'animations prévues**. Visites d'entreprises du territoire, ateliers vannerie, visites de ferme, randonnées et balades guidées, découverte du patrimoine local, visite yoga du rire : la diversité des activités proposées continue de séduire touristes et habitants. Les animateurs touristiques sont en train de composer le programme d'animation 2020.

Si vous souhaitez faire découvrir votre activité, votre talent, votre art, votre entreprise... c'est le moment de nous contacter : tourisme@cc2vv.fr

Cette saison a également été l'occasion pour nous et surtout pour vous de tester une nouveauté : **les vélos à assistance électrique**. Au départ de Rougemont ou L'Isle-sur-le-Doubs, vous avez pu non seulement redécouvrir notre territoire et ses sites touristiques phares (*forge de Montagney, musée de la Mémoire et de la paix...*) mais aussi vous offrir une virée jusqu'à Baume-les-Dames, Villersexel, Montbéliard et même jusqu'à la capitale, Besançon. **Soyez prévenus, dès le mois de mai, vous pourrez à nouveau pédaler (avec assistance) dans nos vallées !**

Soit dit en passant, nous manquons d'hébergements touristiques sur le territoire, alors si vous avez envie de vous reconvertir...

La taxe de séjour, pour quoi faire ?

Pour les hébergements déjà existants, nous vous rappelons que la taxe de séjour a évolué l'an dernier. Pour les hébergements non classés (*hors chambres d'hôtes*), les touristes sont désormais taxés au pourcentage (2% du prix de la nuitée par personne). **Les personnes fréquentant les hébergements type AirBnb ou Aritel sont désormais taxables.**

Le prélèvement de la taxe de séjour permet de financer des actions envers le développement touristique local comme la mise en place du programme des animations estivales.

Plus d'infos sur www.ot-2valleesvertes.fr





L'épicerie culturelle a fait une halte à Rougemont et sera de retour en juin prochain

Destination Vallée de l'Ognon

Depuis plusieurs mois, la CC2VV et l'Office de Tourisme intercommunal travaillent à la construction d'une Destination Touristique Vallée de l'Ognon avec les partenaires du Doubs et de la Haute-Saône qui devrait renforcer l'attractivité touristique du Pays de Rougemont..

L'objectif est de fédérer tous les acteurs publics et privés de la Vallée afin d'enrichir l'offre touristique proposée : activités de pleine nature, découverte du patrimoine, gastronomie, culture...

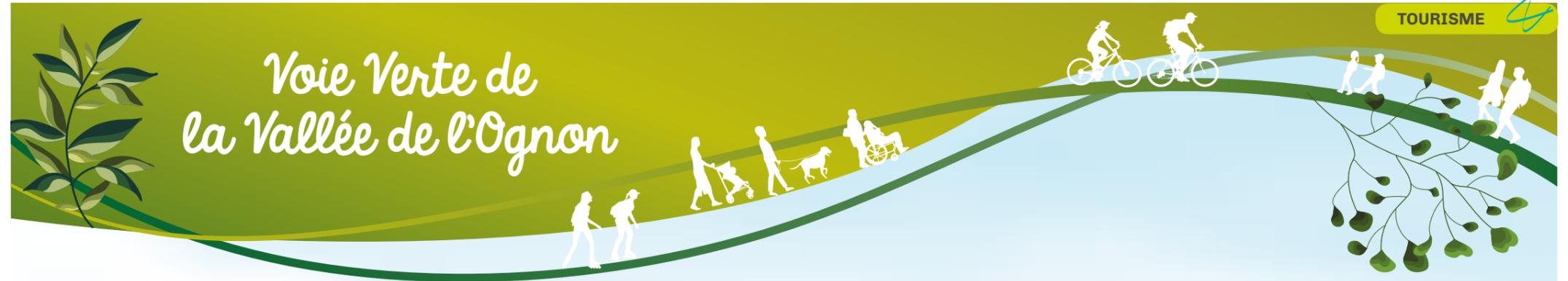
Différentes actions ont été mises en place en 2019 :

- le secteur Pays de Rougemont a bénéficié d'une couverture médiatique importante puisque ce sont six pages qui y ont été consacrées dans le magazine « Balades », tiré à 70 000 exemplaires et suivi par 120 000 lecteurs ;
- une carte touristique de l'ensemble de la Vallée a été éditée, elle est disponible à l'Office de Tourisme à Rougemont et au Bureau d'Information Touristique à L'Isle-sur-le-Doubs ;
- L'Office de Tourisme était présent au Salon Talents et Saveurs Comtois à Besançon en novembre dernier ;
- L'épicerie culturelle a posé ses valises 3 samedis de juin au parc du Manoir à Rougemont. Plus de 150 personnes ont découvert avec enthousiasme ces spectacles surprises.



De nombreux projets sont en cours de réflexion pour 2020, à suivre avec attention...

www.ot-2valleesvertes.fr et www.cc2vv.fr



La Voie Verte arrive !

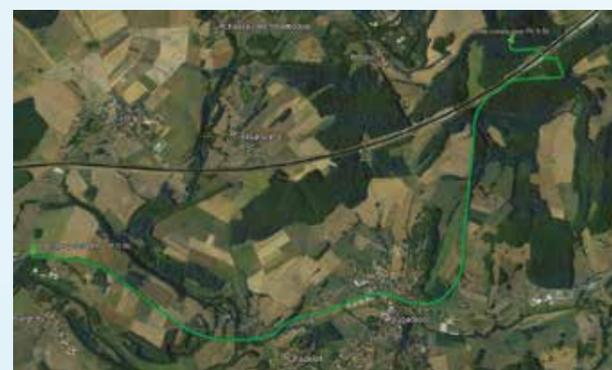
Cela n'a sans doute échappé à personne, les travaux d'aménagement de la voie verte ont **débuté mi-octobre et devraient s'achever courant mars 2020**.

Ce projet a été initié en 2015 par la Communauté de Communes du Pays de Rougemont et repris par la CC2VV suite à la fusion.

Le tracé :

La CC2VV aménage 9,5 km entre Montagney-Servigney et Rougemont.

Ce tronçon permettra de rejoindre le tronçon existant entre Bonnal et Lure, qui est mis en service depuis juin 2019. La Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois travaille quant à elle sur une extension entre Montagney-Servigney et Fontenois-lès-Montozons, permettant ainsi de rejoindre le chemin vert existant et ainsi relier Vesoul. A terme, cette voie permettra donc de connecter La Citadelle de Besançon à Notre-Dame-de-Ronchamp, deux sites Unesco.



Un investissement important...

Ce projet a un coût d'environ un million d'euros, subventionné à hauteur de 70% par l'Etat, la Région et le Département du Doubs. La Communauté de Communes autofinancera ce projet à hauteur de 300 000 €.

La Communauté de Communes sera également en charge de l'entretien de la voie et de ses abords.

...Mais un projet très attendu

Ce projet est très attendu par de multiples acteurs :

- Par la population locale, qui va pouvoir ainsi se déplacer en toute sécurité. Les enfants pourront ainsi se rendre à l'école ou au collège en toute sécurité, tout comme les adultes lors de leurs déplacements domicile/travail ou pour se rendre dans les commerces de proximité. Les habitants pourront également pratiquer des activités ludiques en famille (vélo, rollers, balade à pied, hoverboard,...) dans un cadre magnifique, puisque la voie traverse à la fois des forêts, des espaces agricoles, des cours d'eaux, sans oublier le bourg de Rougemont, cité de Caractère, et le site de la Forge de Montagney, classé monument historique.
- Par les acteurs économiques et touristiques : le secteur de Rougemont est très touristique et les retombées de la fréquentation touristique sont indispensables pour les acteurs économiques (commerçants, hébergeurs, restaurateurs). **Cette voie verte permettra donc de renforcer l'activité économique locale.**

Le projet en quelques dates :



Avancement des travaux :

Les travaux ont débuté mi-octobre : la végétation avait repris le dessus depuis l'abandon de la ligne, il a donc fallu déboiser dans un premier temps. Si la voie aura une emprise de 4 m (2,5 m de voie et 1.5 d'accotement), le déboisement se fait sur 6 m de large, afin de sécuriser la voie et éviter que les racines ne viennent endommager l'enrobé. L'objectif était toutefois de conserver le maximum d'arbres, afin de maintenir un cadre de vie agréable, apporter du confort aux usagers (ombrage) et préserver l'environnement et la biodiversité.

Dans les semaines à venir, les entreprises travailleront sur l'aménagement de la chaussée (structure de chaussée, pose d'enrobés...), l'aménagement des ouvrages d'art (platelage en bois, garde-corps) et la pose d'une signalétique.

Un parking provisoire sera aménagé à Montagney. À Rougemont, les usagers pourront se garer sur le parking place de la Mémoire.

Il est rappelé à toutes et tous que le chantier est interdit au public durant les travaux.

Une cohabitation à respecter :

La voie sera réservée exclusivement aux modes de déplacement doux (balade à pied, en vélo, en roller...).

La circulation sera strictement interdite aux engins motorisés (motos, quad, voitures...).

Par ailleurs, une partie du tronçon sera partagé avec d'autres usagers, en forêt de Rougemont : la voie verte empruntera un chemin forestier qui sera mixte : **chaque usager devra donc être vigilant vis-à-vis des autres, tant les chasseurs, que les forestiers et les cyclistes.**





En 2019, un peu plus de 1,6 hectare de terrains dans les zones d'activités de la CC2VV ont été vendus pour y développer des projets économiques porteurs d'emploi.

L'entreprise **Toiture Berger** installée sur la ZA Sous la Velle à Arcey depuis 2011, a décidé de s'agrandir localement pour poursuivre le développement de son activité. Elle est spécialisée dans les travaux de charpente, couverture, zinguerie, maison ossature bois et compte aujourd'hui **11 salariés**.

Les derniers terrains étant réservés, la zone d'activités Sous la Velle est aujourd'hui complètement commercialisée. Un projet d'extension est donc en cours d'étude.

Sur la ZA Combe Rosiers, à L'Isle-sur-le-Doubs, est en train de prendre forme un bâtiment qui contiendra une partie magasin de vente de textile et une partie terrain de loisir couvert pour la pratique du motocross et de kartcross.

À Cuse-et-Adrisans, sur la ZA du Pré Rond, 2 entreprises (Accel Auto et Tout Faire Matériaux) qui y sont déjà installées ont acquis du terrain supplémentaire.

Il reste encore quelques terrains disponibles sur ces zones d'activités, ainsi que sur celle du Pré Rond à Cuse-et-Adrisans (à proximité directe de Rougemont). Des locaux sont également disponibles à la **location au sein de l'hôtel d'entreprises**. Des bureaux (d'une surface de 35 m²) et des ateliers (d'une surface de 130 m²) à aménager comme vous le souhaitez y sont loués à **tarif adapté pour lancer votre activité**.

Des réunions d'information adaptées aux demandes des entreprises

Le 6 décembre dernier, la communauté de communes organisait, en partenariat avec le PETR Doubs central et l'ADIL du Doubs (Agence Départementale d'Information sur le Logement) une réunion à destination des entreprises du secteur du bâtiment. Animée par un conseiller en rénovation énergétique de l'ADIL, cette réunion, réunissant 22 représentants d'entreprises, avait pour but de les informer sur les aides à la rénovation auxquelles peuvent avoir droit les particuliers qui font réaliser certains travaux et leurs évolutions pour 2020. En effet, disposer de ces informations peut permettre aux entreprises de renseigner leurs clients pour ainsi faciliter la signature de leurs devis.

D'autres réunions vont être organisées au premier semestre 2020 sur des thèmes comme les marchés publics, la formation professionnelle (et l'impact de la réforme) ou encore les ressources humaines.

L'objectif de ces réunions d'information est de répondre aux demandes et besoins des entreprises locales. Aussi, si vous souhaitez que soit abordé un sujet spécifique, vous pouvez nous contacter pour nous en faire part.



En 2019, la Pharmacie de Rougemont a pu bénéficier de l'aide financière de la CC2VV pour sa nouvelle implantation à côté de la maison médicale.

Une aide aux projets d'immobiliers économiques renouvelée

Pour l'année 2020, la CC2VV va poursuivre sa politique d'aide aux projets immobiliers des entreprises.

Pour rappel, le dispositif permet aux entreprises ayant un projet de construction, d'acquisition ou d'extension de bâtiments de bénéficier, sous conditions, d'une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €. Subvention qui permettra, dans le cas où le projet est éligible, de déclencher une aide de la Région pouvant atteindre 100 000 €.

De plus, des exonérations fiscales sont possibles lors de l'installation dans le cadre du dispositif de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).



Pour tout renseignement ou toute suggestion

Rémy POKORNY, Chargé de développement économique
Tél. : 03.81.97.89.90
Courriel : remy.pokorny@cc2vv.fr

